

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 1892.

Projet d'adresse en réponse au Discours du Trône.

La Commission, présidée par M. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, était composée de MM. AUDENT, LAMMENS, MONTEFIORE LEVI et le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Rapporteur.

SIRE,

L'ouverture solennelle des Chambres fournit aux membres de la Législature l'occasion de renouveler l'expression de leurs sentiments d'attachement à la dynastie nationale qui a jeté de si profondes racines dans le pays.

Notre Constitution si libérale et qui a le mérite d'être la plus ancienne du continent, n'est plus complètement appropriée au milieu qu'elle est appelée à régir. Les progrès accomplis demandent qu'elle soit améliorée.

L'importance du mandat que le corps électoral a confié à la Législature ne peut être contestée. Étendre dans une large mesure le droit de suffrage, réorganiser le Sénat et résoudre d'autres problèmes qui se rattachent à nos institutions, telle est la grande mission qui lui incombe.

Le Sénat s'efforcera de la remplir dans un sentiment de vrai patriotisme et sans se laisser influencer par l'esprit de parti. La Constitution révisée doit rester une œuvre de concorde, de sagesse et de progrès.

Le Sénat a depuis longtemps reconnu les immenses intérêts engagés dans les questions ouvrières et sociales. Un grand nombre de lois se rapportant à cet objet, ont été votées dans les sessions précédentes ; d'autres sont soumises à notre examen, notamment les lois sur le contrat de travail, la formation de groupes professionnels, la protection de l'enfance, les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels. Nous les étudierons avec l'attention qu'elles méritent et nous rechercherons avec la plus vive sollicitude les moyens d'améliorer la situation des classes laborieuses.

Le Sénat a accordé son approbation aux importantes innovations en matière judiciaire et pénitentiaire survenues dans le cours de ces der-

nières années. Sa sympathie est acquise aux nouveaux efforts qui seront faits dans le but de rendre meilleure notre législation pénale.

Il est désirable que les Chambres puissent s'occuper de la revision de nos codes, et principalement de l'élaboration d'un code de procédure militaire.

Nous espérons avec Votre Majesté que l'état de la santé publique restera satisfaisant et que les mesures préventives qui seront prises par le pouvoir central et les administrations locales seront efficaces.

L'agriculture, cette industrie primordiale, la base la plus solide de la prospérité de l'État, est toujours fort éprouvée. Les mesures prises par le Gouvernement et dont le Sénat apprécie l'importance ont amené une amélioration relative. Mais nous craignons qu'elles ne soient insuffisantes en présence de la politique économique suivie par les pays voisins. Peut-être sera-t-il nécessaire d'apporter quelques modifications au système de liberté commerciale qui a été le nôtre jusqu'aujourd'hui.

L'industrie et le commerce sont également soumis à une rude épreuve que les mesures de protection douanière de plus en plus rigoureuses et même prohibitives viennent encore aggraver.

Si à force d'énergie et d'activité notre production et notre mouvement commercial n'ont point diminué dans leur ensemble, la situation actuelle cependant n'est pas sans présenter des symptômes inquiétants et commande impérieusement la recherche de débouchés nouveaux destinés à remplacer ceux qui sont compromis ou perdus.

Le Sénat se félicite de ce que nos rapports avec les autres États continuent à être empreints d'une mutuelle confiance, et il est heureux de voir d'importantes assemblées internationales se réunir sur notre territoire.

Nous constatons avec satisfaction que les fortifications de la Meuse sont complètement terminées.

La garde civique et l'armée ont donné des preuves de l'excellent esprit qui les anime. Elles ne failliront pas à leur devoir si l'indépendance nationale ou le maintien du bon ordre intérieur était compromis.

Les capitaux énormes consacrés à l'amélioration de notre outillage économique ont donné un essor considérable à la richesse publique. Le pays possède les ressources nécessaires pour persévérer dans cette voie et réaliser de nouveaux progrès. Une situation financière satisfaisante que le Gouvernement s'est engagé à maintenir, doit nous inspirer une entière confiance.

Le Sénat est heureux de voir que le développement intellectuel de la nation est l'objet de la sollicitude de tous. Notre pays occupe une place distinguée dans la culture des lettres et des arts, et l'instruction à tous les degrés y prend de plus en plus un développement marqué.

(3)

La loi sur la collation des grades académiques, destinée à porter remède à une situation qui menaçait de devenir mauvaise, nous montrera dans un avenir prochain si les résultats confirment nos prévisions.

La population des écoles primaires s'est notablement accrue; un plus grand nombre d'écoles est soumis à l'inspection. L'enseignement a prospéré et les progrès de l'instruction constatés par les concours sont incontestables.

SIRE,

Nous ne nous dissimulons pas la gravité des décisions que nous sommes appelés à prendre; elles peuvent exercer une influence décisive sur les destinées de la Belgique libre et indépendante.

Comme Votre Majesté le dit, nous nous inspirerons dans l'examen de ces problèmes d'un amour profond du pays et des sentiments généreux qu'impose plus que jamais l'incessant mouvement des idées modernes.

Avec l'aide de Dieu nous voulons faire œuvre utile et durable et apporter de nouveaux éléments à la prospérité de notre chère patrie.

Le Président,

Le Rapporteur,

Baron T'KINT DE ROODENBEKE.

Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.